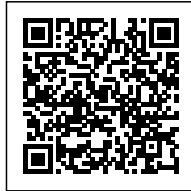


LES SITES XPOKEN.COM - INVESTIGRAM.COM

Category: [Placements atypiques](#)

Tag: [Enquête](#)



Ces deux sites proposent de faire du trading. Au vu du nombre d'arnaques déjà constatées, nous avons voulu vérifier les propositions faites aux internautes. Au vu de nos recherches, nous déconseillons tout contact. Il s'agit des remplaçants de deux sites frauduleux dénommés commercewealth.com et utpos.com. Vous trouverez le résultat de nos recherches sur ces sites avec les liens ci-après <https://adcfrance.fr/placements-atypiques/les-sites-commercewealth-com-commercewealth-info-blockchaininfo-email/> et <https://adcfrance.fr/placements-atypiques/le-site-uptos-com/>



ATTENTION !

Le site est sur la liste noire de l'AMF depuis le 28/04/2022

Les sites internet

Le site investigram.com

Il a été créé le 22/08/2013. Nous publions le whois :

<https://www.whois.com/whois/investigam.com>

Le site xpoken.com

Il a été créé le 18/06/2020. Nous publions le whois :

<https://www.whois.com/whois/xpoken.com>

Nos recherches

Ces deux sites sont "frères". Le contenu est identique. Ils sont écrits dans les mêmes langues. Par contre investigam.com s'ouvre en français et xpoken.com en anglais. xpoken.com est en fait un clone du site investigam ltd.

Compte tenu des points communs de ces deux sites, les informations seront regroupées par catégories.

Vous trouverez dans la partie "le coucou" des informations sur une situation très drôle. Un des acteurs est doué pour la voyance !!!

Les whois

Nos recherches ont permis d'établir que le nom de domaine investigam.ltd est utilisé pour le trading depuis 2019. Cette approche est aussi utilisée par les sites commercewealth.com ou uptos.com. Il permet de tromper les outils d'analyse des sites en faisant croire que le site a de nombreuses années d'existence.

Les pages accueils

Nous les publions ci-dessous :

<https://adcfrance.fr/wp-content/uploads/2022/02/La-page-accueil-du-site-investigam.pdf>

<https://adcfrance.fr/wp-content/uploads/2022/02/La-page-accueil-du-site-xpoken.pdf>

Le téléphone

Les sites utilisent :

Le numéro 1 800 943 7421 (investigam.com)

Le numéro 1 800 861 4098 (xpoken.com)

Le numéro 44 151 947 1255 (xpoken.com)

Le numéro 44 151 947 1254 (xpoken.com)

Le numéro 44 151 947 1256 (xpoken.com)

Le numéro 44 151 947 1258 (xpoken.com)

Les faux noms

Le site xpoken.com utilise :

- M. Jean Jacques HUIBANT
- M. Martin FONTAINE
- M. Luc ARNAUD
- M. Nicolas KAMEN
- M. Martin HERBERT
- M. Bernard MORIN

Les adresses

Les deux sites ont leur adresses dans les Iles de Saint Vincent et Grenadines.

- investigram.com : Suite 305, Griffith Corporate Centre Kingstown, St. Vincent and the Grenadines
- xpoken.com : Stoney Ground Road, St. Vincent and the Grenadines

Ce site avait aussi l'adresse du site investigram.com. Il indique une nouvelle adresse depuis une date indéterminée.

Elle est utilisée par plusieurs sites ayant fait l'objet de recherches de la part de l'ADC France

<https://adcfrance.fr/placements-atypiques/le-site-www-finecoregrp-com/>

<https://adcfrance.fr/options-binaires/les-sites-mrtmarkets-com-et-mrt-technology-limited-les-recherches-de-ladc-lorraine/>

Les sites uptos.com, commercewealth.com et kiplar.com utilisent ou ont utilisé celle-ci.

<https://adcfrance.fr/placements-atypiques/les-sites-kiplar-com-kiplar-org-kiplar-net-centreduprofit-fr-incomepalace-net-star-capital-fr-formationcapital-fr/>

Les langues

Les sites sont écrits en 7 langues :

- anglais
- espagnol
- allemand
- portugais
- azeri
- russe
- français

Les pages "comptes"

Nous publions cet article ci-dessous

<https://adcfrance.fr/wp-content/uploads/2022/02/La-page-compte-du-site-xpoken.pdf>

<https://adcfrance.fr/wp-content/uploads/2022/02/La-page-comptes-du-du-site-investigam.pdf>

Il est à noter que les prix sont en dollar sur les deux sites.

Les pages "plate forme"

Nous publions cet article ci-dessous

<https://adcfrance.fr/wp-content/uploads/2022/02/La-page-plate-forme-du-site-xpoken.pdf>

<https://adcfrance.fr/wp-content/uploads/2022/02/La-page-plateforme-du-site-investigam.pdf>

Les pages "conditions"

Nous publions cet article ci-dessous

<https://adcfrance.fr/wp-content/uploads/2022/02/La-page-conditions-du-site-xpoken.pdf>

<https://adcfrance.fr/wp-content/uploads/2022/02/La-page-conditions-du-site-investigam.pdf>

Les informations juridiques :

Nous publions les conditions générales ci-dessous :

<https://adcfrance.fr/wp-content/uploads/2022/02/Les-conditions-generales-du-site-investigam.pdf>

<https://adcfrance.fr/wp-content/uploads/2022/02/Les-conditions-generales-du-site-xpoken.pdf>

Le site investigam.com est sur les listes noires de nombreuses autorités de contrôle :

- L'AMF depuis le 17/05/2021
- La CNMV (Espagne) depuis le 25/10/2021
- La CONSOB (Italie) depuis le 15/03/2021

Le site est exploité par la société investigam ltd créée en 2020

https://www.dnb.com/business-directory/company-profiles.investigam_ltd.afb2bf6ed3ece23e8bf10270d2f5edf8.html

Le site xpoken est exploité par la société xpoken ltd.

Elle a été créée en 2021. Nous publions sa fiche d'identité :

https://www.dnb.com/business-directory/company-profiles.xpoken_limited.5d6922fe4d979def65484e603fad6c2c.html

Le contrat

Il est rigoureusement identique à ceux des sites commercewealth.com ou uptos que nous publions ci-dessous :

[Le contrat du site uptos](#)

[Le contrat du site commercewealth.com](#)

Les règlements

Le site utilise :

Un compte lituanien ayant l'IBAN LT07 3780 0000 4211 8391

Il est à noter que le site commercewealth.com utilise un IBAN

LT12 3250 0879 3944 6163

Il est utilisé comme destinataire des fonds une entité dénommée traderacademy441. Ce nom est apparu dans nos recherches sur le site demaxis.com qui appartient au même réseau bulgare. Nous avons identifié le site traderacademy.io qui propose des formations au trading.

Cette technique est classique dans les réseaux bulgares.

Le coucou !

Nous avons découvert qu'un rigolo utilisant le nom d'un restaurateur de New York a cru malin de prendre une partie de notre article et de le publier avec une date antérieure d'un an !!! Mais au vu de notre recherche, il ne connaît pas bien la langue française...

Ce qu'ignore cette personne, c'est que les informations en ligne s'appuient sur des dossiers ouverts à partir de fin 2021. Personne, à part l'association, ne dispose de l'accès à ces informations. Créer une date fictive est très facile avec Wordpress.

Le copié / collé est tellement mal fait qu'il est cité le nom de l'association dans l'article qui est une copie partielle du notre ! Pour que nous gardions une trace, le soi-disant article a été sauvegardé en PDF et nous le mettons en ligne :

<https://adcfrance.fr/wp-content/uploads/2022/05/LES-SITES-XPOKEN.COM---INVESTIGRAM.COM-tradingscam---LiveJournal.pdf>

Curieusement, il n'a été repris qu'une partie de l'article qui du coup n'a plus de sens sauf qu'à la fin

du notre, il est bien indiqué que l'on peut contacter l'association. Mais comment mettre cette information quand on tente de bloquer cet article avec un article bidon ? Nous émettons une hypothèse.

Notre amateur n'a pas vu le bouton "suite" ! Il a cru que l'article était fini. Mais il y avait une suite hélas pour lui...**Il a raté les 2/3 de l'article !!!**

Il s'est arrêté à "ADC FRANCE" ! Nous citer alors que l'article n'existait pas et que nous ne connaissions pas ce site en février 2021 est très fort... Nous conseillons à la personne de se recycler dans la voyance !

Enfin, Wordpress garde les dates et heures de connexion... Même si on met une date bidon, l'outil lui, enregistre la VRAIE DATE !!!

Le rigolo a cru malin de prendre un sous domaine d'un site existant ce qui permet d'éviter l'identification de la date de création par le whois...

La création est tellement récente qu'elle n'est même pas indexée dans Google !

Aucun résultat trouvé pour "tradingscam.livejournal.com/"

Sur la soi-disant page, il y a un lien vers "tradingscam"

Il renvoie vers une version encore plus courte que celle que vous avez pu voir. Nous avons noté des publicités en russe.

AMATEUR !

Nous conseillons à la personne qui a eu cette idée saugrenue de s'adresser à l'AMF pour faire retirer le site de la liste noire... Il est maintenant INTERDIT de proposer des produits d'épargne aux épargnants français... Cela ne fait que la 4ème liste noire...Nous attendons avec curiosité la suite.

Bien évidemment, nous ne retirerons pas cet article qui semble tant déranger !

Conclusion

Ces deux sites appartiennent au réseau qui a exploité les sites uptos.com et commercewealth.com (fermés à la date du 27.02.2022) et kiplar.com.

Nous vous déconseillons tout achat sur les sites cités dans cet article.

Si vous avez effectué un investissement sur ces sites, vous pouvez nous contacter à l'adresse placement@adcfrance.fr. Il faudra simplement nous indiquer le nom du site et nous joindre dans votre mail les RIB que vous avez utilisés pour faire les règlements.

Vous trouverez dans le lien ci-dessous des informations sur notre travail :

<https://adcfrance.fr/les-conseils/arnaque-aux-sites-dedies-a-l-epargne-les-premieres-informations-de-l-adc-france/>

L'association fera le maximum pour vous aider. Il vous sera simplement demandé une adhésion à 47 € incluant l'abonnement à notre revue trimestrielle dont vous trouverez deux numéros dans les liens ci-dessous :

Les conseils pratiques pour la gestion d'un litige

[Le numéro 152 de la revue Antipac](#)

L'apparition de l'ADC France :

[La revue Antipac n° 149](#)

Vous pouvez la réaliser avec le lien sécurisé ci-dessous :

<https://adcfrance.fr/adhesions-readhesions-adc-france/>

Vous pouvez aussi nous l'adresser par chèque à l'ordre de l'ADC France 3/5 Rue Guerrier de Dumast, 54000 NANCY

Nous tenons à préciser que toutes les recherches ont été sauvegardées sur un disque dur externe en PDF.

Par ailleurs, s'agissant de données publiques, nous ne retirerons aucune information sauf erreur matérielle. Cette demande devra être faite exclusivement par courrier recommandé avec AR. Aucune suite ne sera donnée pour toute demande faite par mail ou par téléphone.

